



NOTE D'INFORMATION

REFERENCE	OBJET	DATE
2022 – 014	PLAN BLEU VIE SOCIALE ET THÉRAPEUTIQUE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU ASSOUPLISSEMENTS DES MODALITÉS D'ACCÈS AUX ESPACES COMMUNS ET DES MODALITÉS DE VISITE DES FAMILLES ET DES PROCHES	03.03.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les plans d'actions mis en place au sein de la Résidence DEBROU nous ont permis d'enrayer la propagation du virus de la COVID-19.

À ce jour et à cette heure, le jeudi 03 mars 2022 à 14H30, je vous informe qu'aucun résident n'est dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.

Pour rappel, je vous précise que 100% des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide ; 100% des résidents éligibles à la 3^{ème} dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin. 100% des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

Ainsi, au regard de la situation sanitaire favorable au sein de la Résidence DEBROU et de la vigilance de tous, j'ai le plaisir de vous annoncer la levée d'un certain nombre de restrictions jusqu'ici en vigueur pour ce qui concerne la vie sociale des résidents et les visites des familles et des proches selon les modalités ci-dessous énoncées.

Aussi, à partir de ce vendredi 04 mars 2022, pour toutes les unités de vie de la Résidence DEBROU :

- 1- Les visites des familles et des proches sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières.
- 2- **Les habitants ne sont désormais plus tenus de porter le masque au sein de la Résidence DEBROU, y compris lors de visites dans leur logement.**
- 3- Les visites en logement sont maintenues sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical. En interne, le masque doit être porté par les familles et proches en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
- 4- Les sorties des habitants sont possibles sous réserve d'en informer au préalable les personnels de soins.
- 5- Les repas invités avec les familles et proches restent suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- 6- **Si les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne étaient maintenus par unité de vie, les activités transversales entre plusieurs unités de vie sont à nouveau autorisées.**
- 7- **L'utilisation par les familles et proches de l'Espace Vie Sociale et Animation, des salles de restaurant, des salons est à nouveau rendue possible sous réserve du port du masque par les familles et les proches, y compris les weekends et jours fériés. Monsieur Jacques COLLINEAU, résident au sein de l'unité de vie Les Dahlias au B2 et Président du Conseil de la Vie Sociale, aura le plaisir d'ouvrir l'Espace Vie Sociale et Animation à partir de 11H00 et le fermera à 17H30.**
- 8- **Les réunions d'accueil des nouvelles familles, les séances de formation et d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des familles et des proches ainsi que toutes autres réunions pouvant rassembler des personnes de l'extérieur sont à nouveau autorisées sous réserve du port du masque par les familles et les proches.**

- 9- Les personnes rendant visite aux habitants de la Résidence DEBROU sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- 10- Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.
- 11- La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel.
- 12- Les mesures de prévention déjà appliquées au sein de l'établissement sont quotidiennement rappelées aux personnels :
 - Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
 - Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
 - Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Bien évidemment, si la situation sanitaire continuait de s'améliorer, des assouplissements supplémentaires seront proposés (par exemple, les repas invités avec les familles et les proches au sein des salons familles) ; **a contrario, si celle-ci devait se dégrader, je prendrais immédiatement toutes les mesures nécessaires pour maintenir le niveau de sécurité dû à tous.**

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Très à vous !

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de la Résidence DEBROU

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CHSCT - CTE - Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 2